Association loi 1901

## PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DE « MESSE BASSE PRODUCTION »

Le 8 janvier 2022 à 14h, les membres de MESSE BASSE PRODUCTION (ci-après l'Association) se sont réunis à Sermaise et en vidéoconférence en Assemblée Générale Ordinaire, pour dresser le bilan de l'exercice 2021 et préparer l'exercice suivant.

Le quorum d'un quart des membres étant atteint, conformément aux statuts, l'Assemblée Générale à pu délibérer valablement, les résultats de votes sont valides et les décisions prises sont adoptées.

Il a été établi une feuille d'émargement, signée par les membres présents en leur nom propre. Celle-ci figure en annexe du présent procès verbal et est certifiée exacte et sincère par le président de séance et le secrétaire de séance. Sont présents à cette Assemblée Générale Ordinaire :

- M. Arthur Beaulieu (Président);
- M. David Béché (Trésorier);
- M. Guillaume Crantz (Membre Associé);
- M. Raphaël Beekmann (Membre Associé).

#### L'Assemblée Générale Ordinaire désigne :

- M. Arthur Beaulieu en qualité de président de séance;
- M. David Béché en qualité de secrétaire de séance.

Après un mot de bienvenu, le Président de séance rappel aux personnes présentes que l'Assemblée Générale Ordinaire convoquée en ce jour délibère valablement à la majorité des voix exprimées et est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- bilan financier de l'exercice 2021;
- productions et réalisations de l'exercice 2021;
- projets de l'exercice 2022;
- budget et élection du bureau.

Association loi 1901

### Première résolution – Bilan financier

Le Président rappelle que l'exercice 2021 à démarré le 6 septembre 2021, date de création de l'Association, et s'est clôturé le 31 décembre 2021. Sur ce court exercice, l'Association s'est constituée un capital de 100€, avec des mouvements créditeurs de 1011,90€ et des mouvements débiteurs de 911,90€. Ces mouvements sont donnés ci-après dans le compte de résultats de l'exercice 2021 :

<b>Période</b> du 06/09/2021 au 31/12	Compte de résultat - MBP 2021 - Trésorier : M. David Béché
---------------------------------------	--

	Période en cours	N-1		
Produits d'exploitation				
756000 - Cotisations	100	-		
758100 - Dons	147	-		
706000 - Vente service (CD NAC)	764,9	-		
Total	1011,9	-		

Charges d'exploitation		
611000 - Services exterieurs (EAN13, Pressage CD NAC, Diffusion The Forge)	911,9	-
Total	911,9	-

Nombre d'opérations créditeur	10
Nombre d'opérations débiteur	12
Nombre d'opérations comptabilisées	22
Solde au 06/09/2021	0
Solde au 31/12/2021	100

Balance de l'exercice

Après présentation de ce compte de résultat, le Président souligne que les prestations de

service proposés par l'Association sont effectués à prix coutant; cela pour être en accord avec ses valeurs fondatrices d'accessibilité et de partage de connaissances. En outre, signifie que la source de revenue majeure de l'Association réside dans l'acquittement de cotisation par ses membres.

La facturation des services proposés par l'Association se fait au cas par cas pour les groupes produits, en fonction de leurs besoins; à cet écueil, le Président souhaite poursuivre dans cette voie, le temps de constituer un capital suffisant, permettant d'avancer les frais aux artistes. Pour conclure cette résolution, le Président exprime son enthousiasme sur ces résultats qui, bien que modestes, témoignent d'un démarrage positif pour les activités de l'Association.

### Seconde résolution – Productions et réalisations

Malgré un exercice s'étalant sur quatre mois, le Président félicite chaque membre pour son dévouement et son investissement dans les divers projets qui ont animés l'Association en 2021.

100

#### Association loi 1901

MESSE BASSE PRODUCTION a signé les groupe **NAC** et **The Forge**, pour des contrats de diffusion phonographiques. L'Association a également produit l'ensemble **La Baroquerie du Val de Bièvre** avant sa création officielle, par accord verbal avec son Président, M. Philippe BEAULIEU.

Ces groupes ont permis à l'Association de produire 8 albums LP (Long Play), 8 albums SP (Single Play) et une compilation. En plus de ces phonogrammes, l'Association à produit 60 vidéogrammes accompagnant les-dits phonogrammes. De plus, l'Association a obtenu la licence d'exploitation de 641 photographies représentant ces groupes. Aussi, l'Association a démarré sont activité logiciel en publiant, sous licence GPL-3.0 l'ensemble de ses modèles de documents (devis, facture, autorisation d'exploitation de droits à l'image, licence d'exploitation de photographies ou vidéographies), ainsi que le code source des sites internet de l'Association, de NAC et de The Forge.

Pour ces groupes, l'Association s'est investie de diffuser et promouvoir ces groupes en ligne. Pour cela, l'Association a inscris les œuvres de ces derniers auprès de la SCPP (organisme français chargé d'allouer des numéro ISRC aux pistes). Pour chacune des productions, l'Association a attribué un code barre EAN13 unique. Aussi, les groupes ont été dotés de page sur Bandcamp afin d'y réaliser des ventes numériques. Également, l'Association a créé des pages Facebook pour promouvoir les productions auprès du public.

La diffusion des vidéogrammes sur YouTube a généré pour l'année 2021, 3389 vues uniques (1154 pour NAC, 1170 pour The Forge et 1065 vues pour La Baroquerie du Val de Bièvre), pour un total de 145 heures de visionnage (58,9h pour NAC, 42,7h pour The Forge, 45,4h pour La Baroquerie du Val de Bièvre), générant ainsi 70 nouveaux abonnées (29 pour NAC, 20 pour The Forge, 21 pour La Baroquerie du Val de Bièvre).

La diffusion des phonogrammes sur Spotify a généré pour l'année 2021, 363 streams (313 pour NAC, 50 pour The Forge) générant ainsi 60 auditeurs uniques (48 pour NAC, 12 pour The Forge). Les statistiques issues des autres plateformes de streaming ne seront pas listés ici.

Enfin, l'Association a développée et mis en production les sites internet de l'Association messe-basse-production.com), de NAC (nac.band) ainsi que de The Forge (theforge.band). La Baroquerie du Val de Bièvre dispose de son propre site internet (baroquerie.fr).

### Troisième résolution – Projets de l'exercice 2022

#### Projets musicaux

Pour la saison musicale 2022, le groupe **The Forge** produira, par l'intermédiaire de l'Association, un LP de rock progressif qui est pour le moment en cours d'enregistrement. La production est gérée par le groupe qui dispose à cet égard d'un ingénieur du son se chargeant de l'enregistrement, du mixage et de la masterisation. Le groupe, **The Forge** étant contractuellement

#### Association loi 1901

lié à l'Association par un contrat de diffusion phonographique valable jusqu'au 4 octobre 2022, verra ce nouvel album diffusé et promu par l'Association. Les même canaux de communications précédemment énoncés seront utilisés pour assurer la promotion de cette œuvre. Les modalités de publications et le planning seront communiqués dans les mois à venir par le groupe. Cet album fera l'objet d'un pressage, très probablement au format CD Digipack.

Le groupe NAC, dont l'Assemblée générale s'est tenue récemment, ont votés pour la production d'un nouvel opus de hard rock/rock progressif pour l'année 2022. L'enregistrement de ce nouvel album sera assuré par l'Association. Le groupe étant lié à l'Association par un contrat de diffusion phonographique valable jusqu'au 21 septembre 2021, devra signer en temps voulu un contrat d'enregistrement phonographique pour permettre à l'Association de réaliser la production de cet album. Les même canaux de communications précédemment énoncés seront utilisés pour assurer la promotion de cette œuvre. Les modalités d'enregistrement, de publication et de planning seront communiqués dans les mois à venir par le groupe. Cet album fera l'objet d'un pressage au format CD JewelBox.

L'ensemble de musique baroque La Baroquerie du Val de Bièvre souhaite réaliser au cours de l'année un album. l'Association serait en charge de la production et de la diffusion de cet opus, à cet égard, un contrat d'enregistrement et de diffusion phonographique devra être signé pour permettre à l'Association de mener à bien ce projet. Le Président de l'ensemble à d'ors et déjà budgétisé la location de l'église ainsi que la location de matériel de prise de son adapté. Les même canaux de communications précédemment énoncés seront utilisés pour assurer la promotion de cette œuvre. Cet album fera probablement l'objet d'un pressage, même si cela reste à déterminer avec les intéressés.

Le 6 novembre 2021, l'Association à signé un contrat d'enregistrement avec le groupe **Burning Lights**, crée à l'initiative de la chanteuse italienne Lisa Bonetti et du compositeur David Béché. Ce contrat d'enregistrement vise à produire un album pop de 10 pistes, dont la sortie est prévu au début de l'été 2022. Le groupe devra alors signer un contrat de diffusion phonographique afin de permettre à l'Association de créer au nom du groupe, l'ensemble des canaux de communications précédemment énoncés. Il n'a pas encore été décidé par le groupe si l'album fera l'objet d'un pressage.

L'Association à été contactée en fin d'année par la formation jazz **ACT 3** pour une éventuelle collaboration pour la diffusion d'un EP (*Extended Play*) accompagnée de vidéogrammes. À ce jour la collaboration à été mise en attente pour des raisons propres au groupe. L'Association se tient à la disposition des artistes si le projet venait à reprendre, afin de proposer ses services de diffusion.

L'Association à également été contacté par la formation jazz **NYOUZ** pour une éventuelle collaboration pour la diffusion d'un EP, accompagnée de vidéogrammes. L'établissement du cadre de cette collaboration est en cours.

Association loi 1901

#### Projets de podcast

Le Président rappelle le projet à l'initiative de la création de l'Association est un podcast, Radio Graphie, qui interview des personnes sur des histoires remarquables de leur vie. Fort d'un épisode pilote diffusé pendant quelques mois, la décision de se monter en association était prise. À cet égard, le Président propose de reprendre ce projet de podcast pour l'exercice 2022, sous réserve que le temps nécessaire à sa bonne réalisation n'empiète pas sur les autres projets à venir.

Le podcast se composerait de saisons, d'environ cinq épisode d'une durée comprise entre 40 minutes et une heure. Une saison porterait sur une personne uniquement et le dernier épisode de la saison serait un épisode sur les musiques qui ont accompagnés la personne interviewée, au cours de ses anecdotes précédemment comptées.

Aussi, le Président propose que si le planning le permet, l'Association réaliserai un second podcast portant cette fois exclusivement sur la musique. Avec des émissions à thème et des intervenants adaptés. La forme de ce podcast serait à déterminer le moment venu, mais des émissions portant sur les styles musicaux (rock progressif, canterbury rock, néo-prog), ou portant sur des artistes spécifiques (King Crimzon, Frank Zappa, Steve Vai) ont été mentionnés au cours de l'Assemblée.

### Projets vidéographiques

Le Président exprime son désir de s'investir davantage dans la production vidéographique, en accord avec le responsable de la production vidéographique M. Raphaël BEEKMANN. L'Association n'est pas doté de materiel de captation vidéographique, cependant, les moyens techniques de M. Arthur BEAULIEU et de M. Raphaël BEEKMANN sont à la disposition de l'Association pour ses projets.

Le groupe **NAC** à de nouveau exprimé sa volonté de faire réaliser un clip pour accompagner un de ses titre. Il est nécessaire d'adresser une réponse au groupe afin de planifier les étapes de réalisation et d'en assurer la production.

L'ensemble La Baroquerie du Val de Bièvre a pour projet de réaliser un court métrage. Ce dernier retracera par sa mise en scène l'histoire, chargée d'influences baroque de la Bièvres, berceau de l'ensemble, accompagné en musique par des titres de l'album. La réalisation de se projet serait confiée à l'Association, afin de bénéficier de ses services de prise de vue et de production. Les modalités du projets sont en cours de discussion avec le Président de l'ensemble et seront communiqués aux acteurs concernés de l'Association dès qu'elles seront pleinement établies. L'Association devra demander des autorisation d'exploitation de droits à l'image à chaque personne apparaissant dans cette œuvre.

Chaque production musicale précédemment énoncés sera accompagné de videogramme à réaliser en respectant les planning de sorties respectives.

#### Association loi 1901

Enfin, l'Association devra réaliser un vidéogramme de présentation du label; à cet égard, des animations du logotype de l'Association seront à réaliser et le contenu de ce *teaser* seront à déterminer d'un commun accord avec ses membres.

#### Projets d'édition

Le Président propose d'ajouter aux prestations de l'Association, l'édition de livres avec deux ouvrages pilotes qui serait proposés aux groupe NAC et The Forge. Ces livres compterait l'histoire du groupe, de leurs formation respectives au nouvel opus à paraître cette année. Pour ce faire, le Président organiserait des réunions avec les groupes concernés pour récupérer le maximum d'information permettant la rédaction et l'illustration de cet ouvrage. Ces derniers serait tirés pour les membres du groupe, mais pourrait être disponible à l'achat sous la forme de merchandising pour ces groupes. Les modalités de tirages seront donc à déterminer en accord avec les dits groupes. La publications de ces ouvrages sous forme de e-book reste à déterminer.

Aussi, le Président porte à l'attention de l'Assemblée son souhait d'éditer un ouvrage sur lequel il travail, MAO : De l'idée à l'audio. Il s'agit d'un livre de formation qui détaille les étapes de production musicale assisté par ordinateur, de l'enregistrement au pressage. Ce projet serait attendu au courant du second semestre de l'exercice, et les œuvres ainsi tirées seraient rendu disponible en tant que merchandising de l'Association. La publications de cet ouvrage sous forme de e-book sera complémentaire au tirage papier.

### Projets de création textile

Afin d'étoffer l'offre de merchandising des groupes et de l'Association, le Président propose la production de t-shirt, de casquette, de hoodie ou de veste bombers à l'éffigie de l'Association et des groupes produits (pour ceux qui le souhaite). Dans la pratique, cela nécessite de préparer des design pour ces productions et de trouver des fournisseurs compétitifs et de qualité afin de proposer des produits durables. Pour rester en accord avec les principes fondateurs de l'Association, ces produits seraient proposés sans marge bénéficiaire. Enfin, et ce afin d'accompagner ces productions de merchandising des groupes, des stickers et autres accessoires pourraient être proposés à la production.

Enfin, M. CRANTZ et M. BEEKMANN font part de leur envie de réaliser des collections de vêtements, basés sur leurs design. Ces collections seraient proposés comme merchandising de l'Association. Comme pour le point précédent, ces production nécessitent la création de design originaux et de trouver des fournisseurs adéquats.

### Projets logiciels

Afin de continuer d'offrir sous licence libre ses modèles de fonctionnement (facture, devis, contrats types...), l'Association continuera d'exposer le code source de ses documentation sur son GitHub en licence GPL-v3.0. Ces documents sont pour le moment crées en utilisant le langage LATEX, mais le Président explique à l'Assemblée travailler sur des versions purement

#### Association loi 1901

web, qui permettrait à n'importe qui de les utiliser en ligne sans la nécessité d'utiliser un langage compilé.

Enfin, M. Béché à porter à l'attention des développeurs de l'Association, son idée de site collaboratif; BeerCrackerz. Il s'agit d'un site pour les amateurs de Bière qui permet de répertorier les meilleurs endroits pour déguster cette boisson. Il a énoncé à cet égard les spécifications de base de l'application e à suscité l'enthousiasme des développeurs (M. Beaulieu et M. Beekmann) qui croient en une réalisation sans trop de coût de cette application

#### Fonctionnement

Le Président propose que pour l'exercice à venir, l'Association étoffe son effectif, notamment en terme de community management ou de graphisme; en effet, les nombreux projets musicaux vont nécessiter des publications et des graphismes pour l'ensemble de ces sorties; il serait alors tentant et pratique de disposer de talents dans le domaines pour faire des propositions convaincantes aux groupes. Le Président appelle chaque membre d'étudier ce recrutement auprès de leurs réseaux respectif.

Le Président affirme aussi la volonté de l'Association de se positionner davantage sur un rôle de tourneur auprès des groupes produits; étoffer le réseau de l'Association avec des bars, des festivals et des communes partenaires. Le Président propose aussi de contacter des services en lignes de diffusions comme des webradios ou des forums de critiques par genre, afin de mettre en avant les groupes. Ces services se verraient attribuer des autorisations de diffusion par l'Association, afin d'être en règle sur l'usage de titre protégés. Ces nouveaux services feraient leur apparition dans les références de prestations de l'Association afin de facturer ces services.

### Quatrième résolution – Budget et élection du bureau

Compte tenu des projets musicaux à venir, le Président ne préfère pas formuler de budget à l'avance. Les dépenses associatives se feraient, comme au cours de l'exercice 2021, d'un commun accord avec le Trésorier. Aussi, le Président propose d'étudier avec le Trésorier l'ouverture d'un compte bancaire, afin d'élargir le portefeuille de l'Association et permettre les paiements entrants et sortants par virement bancaire, afin de faciliter ces opérations.

Le tarif des cotisations est soumis au vote de l'Assemblée, avec les mêmes tarifs que l'exercice précédant, à savoir 30€ pour les membres Dirigeants, et 20€ pour les membres Associés et les membres Adhérents. Ces tarifs sont votés à l'unanimité.

Enfin, le Président rappelle que l'Assemblée doit élire les membres du bureau pour l'exercice 2022. M. BEAULIEU se présente seul au mandat de Président et cette candidature est acceptée à l'unanimité. M. BEEKMANN se présente seul au mandat de Trésorier et cette candidature est acceptée à l'unanimité. Enfin, M. BÉCHÉ se présente seul au mandat de Secrétaire et cette candidature est acceptée à l'unanimité. Le bureau de l'Association étant formé pour l'exercice

#### Association loi 1901

2022, le Président conclut cette Assemblée Générale Ordinaire par un mot d'encouragement sur les bons résultats de production de l'exercice précédent.

L'ordre du jour ayant été épuisé à 15h et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée par le président de séance.

Le Président

M. Arthur Beaulieu

Le Trésorier M. David Béché





Association loi 1901

Annexe – Émargement de l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 janvier 2022

M. Arthur Beaulieu	X
M. David BÉCHÉ	X
M. Raphaël Beekmann	X
M. Guillaume CRANTZ	X